

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 0536

Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : T A Z O U F R H A S S A M

Date de naissance : 01/01/1968

Adresse : H A S S A M A D D A S S Rue 21 A V E P A S

Tél. : 06 61 02 72 49 Total des frais engagés : 677,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Hind EL BOUSSAIRI
Oncologue - Radiothérapeute
Ryad Oncologia Clinic

15, Allée du Persée O, des Jardins, Casablanca
Tél: 05 22 86 27 00/ 06 35 31 Fax: 05 22 86 35 50
D U R A G H I O U R A

Date de consultation : 20/05/2020

Nom et prénom du malade : H R T A Z O U F R H A S S A M Age : 52

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie de l'œsophage

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 25 FEV 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Allal Ben Abdellah Le : 25/05/2020

Signature de l'adhérent(e) : SA



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
00/00/00	00	00	000,00	BOUSCAZ

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire de la Police Judiciaire	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
INVESTIGATEUR EN CHIEF 679, boulevard Saint-Joseph Télé. 02-144-11-11	24.02.80	3300 + 100	427,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELÈVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'os.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

20/02/2020

Ms Tazaert Lahousse

DRA-T

Docteur Hind EL BOUSSAIRI
Oncologue Radiothérapeute
INP : 091049072
Ryad Oncologia Clinic

LABORATOIRE ANALYSES
MÉDICALES MANDARINA
679, boulevard Al Qods 20461 Casablanca
Tél. : 0522 865570 / 0522 865467 - Fax : 0522 862556 - GSM : 0661 996726



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le lundi 24 février 2020 Monsieur TAZOUT LHOUSSINE

FACTURE N°	118338
------------	--------

Analyses :		
PSAus total -----	B 300	Total : B 300
Prélèvements :		
Sang-----	Pc 1,5	
TOTAL DOSSIER		427,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre Cent Vingt Sept Dirhams



679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



**مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES**

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 24/02/20

Prélèvement effectué à 07:32

Edition du : 24/02/20

Monsieur TAZOUT LHOUSSINE

Docteur HIND EL BOUSSAIRI

Réf. : 20B1476

Compte Rendu d'Analyses

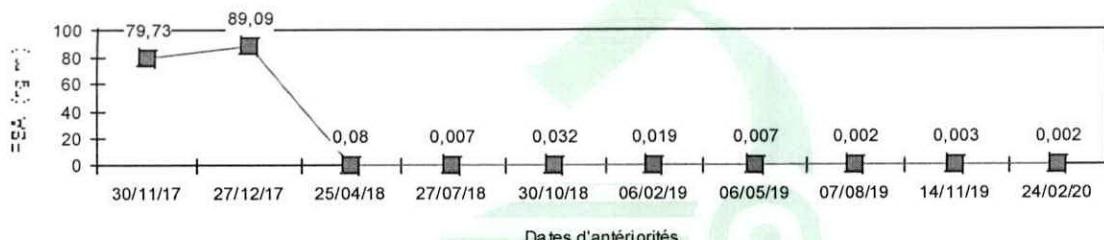
M A R Q U E U R S

	Normales	Antériorités
--	----------	--------------

P.S.A. us Total -----	<0,002	ng/ml	14/11/2019
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)			0,003

Interprétation

< 40ans	:	< 1,4
40 à 50 ans	:	< 2,0
50 à 60 ans	:	< 3,1
60 à 70 ans	:	< 4,1
> 70 ans	:	< 4,4



**LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA**
679, boulevard Al Qods 20460 - Casablanca
Tél.: 0522 52 83 88 - Fax.: 0522 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347